

AVENANT A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION RELEVANT DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR) AU SERVICE DE LA STRATEGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

INTITULÉ DU PROJET : **DISPOSITIF MAIA**

Convention	relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Grand Est au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire	
Nom du bénéficiaire	Conseil Départemental du Bas-Rhin	
N° Convention	201700224	
N° Avenant	2	
Années et montants de la convention	Année(s) couverte(s) par la subvention	Montant maximum de la subvention pour l'année concernée
	2017	988 732 €
	2018	1 046 809 €
	2019	1 516 765 €
	2020	1 513 053 €
<p>Vu la convention pluriannuelle 201700224 du 28/08/2017</p> <p>Vu l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale;</p> <p>Vu la circulaire N° SG/2019/117 du 15 mai 2019 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2019</p> <p>Vu le bilan 31/03/2019</p>		

IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre :

D'une part, l'Agence régionale de santé Grand Est

Adresse 3, boulevard Joffre - CS 80071

Code postal - Commune 54036 - NANCY CEDEX

Paraphe bénéficiaire :

Représentée par le directeur général de l'Agence régionale de santé Grand Est

Ci-après dénommée « **ARS Grand Est** »,

Et d'autre part :

Raison sociale Conseil Départemental du Bas-Rhin

N° SIRET 226 700 011 00019

Catégorie juridique Collectivité territoriale

Adresse Place du Quartier Blanc

Code postal - Commune 67000 Strasbourg

Représentée par Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
(représentant légal et qualité du signataire) Monsieur Frédéric Bierry

Ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article « 2.1 Période de réalisation du projet » est modifié de la façon suivante :

La période de réalisation du projet est comprise entre le **01/01/2017 et le 31/12/2020**. Cette période correspond à la durée pendant laquelle le bénéficiaire est habilité à réaliser le projet dans les conditions fixées par la présente convention.

Toute prorogation devra faire l'objet d'un avenant au cours de la période de validité de la présente convention, dans les conditions définies à l'article 7.

ARTICLE 2

L'article « 3.1 Montant de la subvention ARS » est modifié de la façon suivante :

L'ARS Grand Est accorde au bénéficiaire, pour la mise en œuvre de son dispositif, une subvention non pérenne **d'un montant maximum de 5 065 359 €**, conformément aux budgets prévisionnels présentés en annexe 2.

Ce montant maximum se décompose de la manière suivante :

- 988 732 € pour l'année 2017
- 1 046 809 € pour l'année 2018
- **1 516 765 €** pour l'année **2019** se décomposant de la façon suivante : 1 566 323 € - 49 558€ de reprise d'excédent
- **1 513 053€** pour l'année **2020**.

ARTICLE 3

L'article « 4.1 Echancier » est modifié comme suit :

La subvention est versée selon les modalités suivantes :

- **pour l'année 2019 : 1 516 765 euros**, se décomposant comme suit :

	Imputation comptable	Montant (en €)	% du montant total maximum de la subvention	Date prévisionnelle de versement
1^{er} versement	Compte de destination FIR : MI.2-4-10 : MAIA	1 018 110 €	67%	15/03/2019
2^{ième} versement	Compte de destination FIR : MI.2-4-10 : MAIA	498 655 €	33%	Dans les 30 jours à compter de la signature du présent avenant

- **pour 2020, l'année de prorogation de la convention**, le montant prévisionnel maximal de contribution financière de l'ARS Grand Est s'élève à : **1 566 323 euros**, se décomposant en un premier versement d'un montant de **1 018 110 euros** et un second versement d'un montant de **548 213 euros**.

ARTICLE 4

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Nancy, le

Le Président du Conseil Départemental
du Bas-Rhin,

Frédéric BIERRY

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

Cachet de la structure

ANNEXE 1

Budget prévisionnel 2019

Budget prévisionnel 2019 MAIA CD 67

Si le compte d'emploi du demandeur n'est pas établi en respectant la nomenclature du plan comptable, il convient de renseigner les lignes des comptes à deux chiffres ainsi que le détail de la ligne du compte 74 du tableau ci-dessous :

(modifier des lignes si nécessaires pour le compte 74)

	CHARGES		PRODUITS	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
60 Achats	19 129,00 €			
60611-EAU ET ASSAINISSEMENT	507,00 €			
60612-ENERGIE ET ELECTRICITE	12 430,00 €			
60621-COMBUSTIBLES	233,00 €			
60623-ALIMENTATION	869,00 €			
60628-AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 399,00 €			
60632-FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 368,00 €			
60636-HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				
6064-FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 103,00 €			
60661-MEDICAMENTS	2,00 €			
60662-VACCINS ET SERUMS	8,00 €			
60668-AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	51,00 €			
6068-AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	159,00 €			
61 Achats	300,00 €			
611-CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	300,00 €			
61 Services externes	231 869,00 €			
6132-LOCATIONS IMMOBILIERES	134 189,00 €			
6135-LOCATIONS MOBILIERES	6 753,00 €			
614-CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	22 706,00 €			
61521-ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	668,00 €			
615221-BATIMENTS PUBLICS	7 253,00 €			
615228-AUTRES BATIMENTS	64,00 €			
6156-MAINTENANCE	6 046,00 €			
6161-MULTIRISQUES	1 565,00 €			
6162-ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	2 750,00 €			
6168-AUTRES	278,00 €			
617-ETUDES ET RECHERCHES	43,00 €			
6182-DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 125,00 €			
6184-VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 411,00 €			
6185-FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	2,00 €			
6188-AUTRES FRAIS DIVERS	16,00 €			
Ligne Comptable MAIA : LOCATION VEHICULES	35 000,00 €			
Ligne Comptable MAIA : PRESTATIONS	10 000,00 €			
62 Autres services externes	65 467,00 €			
6225-INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	84,00 €			
62261-HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX				
62268-AUTRES HONORAIRES	2 379,00 €			
6227-FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	840,00 €			
6231-ANNONCES ET INSERTIONS	1 324,00 €			
6232-FETES ET CEREMONIES				
6233-FOIRES ET EXPOSITIONS				
6234-RECEPTIONS	918,00 €			
6236-CATALOGUES ET IMPRIMES	4 994,00 €			
6238-DIVERS	1 856,00 €			
6245-TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	58,00 €			
6247-TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	- €			
6251-VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 496,00 €			
6255-FRAIS DE DEMENAGEMENT	158,00 €			
6261-FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00 €			
6262-FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 197,00 €			
627-SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	171,00 €			
6281-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	4 824,00 €			
6282-FRAIS DE GARDIENNAGE	2 894,00 €			
6283-FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	24 005,00 €			
62878-REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS	70,00 €			
6288-AUTRES	7 000,00 €			
63513-AUTRES IMPOTS LOCAUX	199,00 €			
63 Impôts et taxes	2 154,00 €			
63512-TAXES FONCIERES	865,00 €			
63513-AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 238,00 €			
637-AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	51,00 €			
64 Frais du personnel (2)	1 514 063,00 €			
Rémunération des personnels	1 025 057,00 €			
Charges sociales	398 512,00 €			
Autres charges de personnel (formation + frais de déplacement)	46 494,00 €			
Part Agents supports (Toutes charges comprises)	44 000,00 €			
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	113 084,00 €			
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	3 084,00 €			
Déploiement SICODOM Déc 2019 - 2020	30 000,00 €			
Formation à l'entretien d'analyse multidimensionnelle rapide des partenaires / accompagnement du module "réponse - guichet intégrés" cadre SNACs	40 000,00 €			
Prestation Alcimed	40 000,00 €			
74 Subventions			1 836 925,00 €	
ARS (convention)			1 467 367,15 €	
Département(s) (participation)			320 000,00 €	
Report à nouveau excédent N-1			49 557,85 €	
78 Reprise			109 141,00 €	
Reprise pour financement SICODOM			29 141,00 €	
Provisions non utilisées			80 000,00 €	
Total général	1 946 066,00 €		1 946 066,00 €	

Annexe 2 Budget prévisionnel 2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

MAIA

Montant de la subvention CNSA

2020

Budget prévisionnel 2020 MAIA CD 67

Si le compte d'emploi du demandeur n'est pas établi en respectant la nomenclature du plan comptable, il convient de renseigner les lignes des comptes à deux chiffres ainsi que le détail de la ligne du compte 74 du tableau ci-dessous :
(modifier des lignes si nécessaires pour le compte 74)

	CHARGES		PRODUITS	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
60 Achats	19 129,00 €			
60611-EAU ET ASSAINISSEMENT	507,00 €			
60612-ENERGIE ET ELECTRICITE	12 430,00 €			
60621-COMBUSTIBLES	233,00 €			
60623-ALIMENTATION	869,00 €			
60628-AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 399,00 €			
60632-FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 368,00 €			
60636-HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				
6064-FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 103,00 €			
60661-MEDICAMENTS	2,00 €			
60662-VACCINS ET SERUMS	8,00 €			
60668-AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	51,00 €			
6068-AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	159,00 €			
61 Achats	300,00 €			
611-CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	300,00 €			
61 Services externes	246 869,00 €			
6132-LOCATIONS IMMOBILIERES	134 189,00 €			
6135-LOCATIONS MOBILIERES	6 753,00 €			
614-CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	22 706,00 €			
61521-ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	668,00 €			
615221-BATIMENTS PUBLICS	7 253,00 €			
615228-AUTRES BATIMENTS	64,00 €			
6156-MAINTENANCE	6 046,00 €			
6161-MULTIRISQUES	1 565,00 €			
6162-ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	2 750,00 €			
6168-AUTRES	278,00 €			
617-ETUDES ET RECHERCHES	43,00 €			
6182-DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 125,00 €			
6184-VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 411,00 €			
6185-FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	2,00 €			
6188-AUTRES FRAIS DIVERS	16,00 €			
Ligne Comptable MAIA : LOCATION VEHICULES	45 000,00 €			
Ligne Comptable MAIA : PRESTATIONS	15 000,00 €			
62 Autres services externes	65 467,00 €			
6225-INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	84,00 €			
62261-HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX				
62268-AUTRES HONORAIRES	2 379,00 €			
6227-FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	840,00 €			
6231-ANNONCES ET INSERTIONS	1 324,00 €			
6232-FETES ET CEREMONIES				
6233-FOIRES ET EXPOSITIONS				
6234-RECEPTIONS	918,00 €			
6236-CATALOGUES ET IMPRIMES	4 994,00 €			
6238-DIVERS	1 856,00 €			
6245-TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	58,00 €			
6247-TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	- €			
6251-VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 496,00 €			
6255-FRAIS DE DEMENAGEMENT	158,00 €			
6261-FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00 €			
6262-FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 197,00 €			
627-SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	171,00 €			
6281-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	4 824,00 €			
6282-FRAIS DE GARDIENNAGE	2 894,00 €			
6283-FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	24 005,00 €			
62878-REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS	70,00 €			
6288-AUTRES	7 000,00 €			
63513-AUTRES IMPOTS LOCAUX	199,00 €			
63 Impôts et taxes	2 154,00 €			
63512-TAXES FONCIERES	865,00 €			
63513-AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 238,00 €			
637-AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	51,00 €			
64 Frais du personnel (2)	1 536 050,00 €			
Rémunération des personnels	1 041 458,00 €			
Charges sociales	404 888,00 €			
Autres charges de personnel (formation + frais de déplacement)	45 000,00 €			
Part Agents supports (Toutes charges comprises)	44 704,00 €			
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	69 084,00 €			
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	3 084,00 €			
Déploiement SICODOM 2020	26 000,00 €			
Formation à l'entretien d'analyse multidimensionnelle rapide des partenaires / accompagnement du module "réponse intégrée" cadre E - parcours SNACs (mise en œuvre en 2021)	40 000,00 €			
74 Subventions			1 833 053,00 €	
ARS (convention)			1 513 053,00 €	
Département(s) (participation)			320 000,00 €	
Report à nouveau excédent N-1				
78 Reprise			106 000,00 €	
Reprise pour financement SICODOM 2020			26 000,00 €	
Provisions non utilisées			80 000,00 €	
Total général	1 939 053,00 €		1 939 053,00 €	